



Rentrée scolaire du lycée 2025-2026

Site Les Cordeliers

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à la prochaine rentrée scolaire.

Les horaires de la rentrée : Elle se déroulera le mardi 2 septembre à 8H00 dans le cloître. Les cours débuteront à 10H00.

Rentrée des internes : Elle aura lieu le lundi 1^{er} septembre à 17H00.

Les Horaires de cours :

	Matin	Après-midi
Séquence 1	8H00-8H55	13H35-14H30
Séquence 2	9H00-9H55	14H35-15H25
Récréation	9H55-10H10	15H25-15H40
Séquence 3	10H10-11H00	15H40-16H30
Séquence 4	11H05-12H00	16h35-17h30
Séquence 5*	12h05-13h00	

* En fonction des options

Self le mercredi midi :

Un forfait annuel d'un montant de 150 € est proposé aux élèves qui souhaitent déjeuner le mercredi midi en raison de cours le mercredi après-midi ou des horaires de transport. Le règlement devra être effectué par chèque au service comptable à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.





Fournitures :

À la rentrée, chaque professeur indiquera les fournitures nécessaires à sa matière.

Location des livres :

En lycée, les manuels sont loués. Il convient de les couvrir et d'indiquer sur la fiche collée à l'intérieur de chaque manuel le nom, le prénom et la classe de l'élève.

Les manuels seront remis la semaine de la rentrée en échange d'un chèque de caution de 150€ (non encaissé) à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers et du règlement de la location qui s'élève à 80€. Ce règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.

En cas de dégradation du manuel, celui-ci sera facturé entièrement ou en partie en fonction de son état.

Réunion de rentrée

La réunion aura lieu le mardi 9 septembre à 18H00.

Le jour de la rentrée, l'élève remettra l'autorisation de sortie du midi ainsi que l'autorisation d'entrées et sorties en cas de suppression de cours à l'accueil de l'établissement et pour les élèves volontaires, le bulletin d'inscription pour le temps Pastorale à Lourdes à son professeur principal.

Carte de self :

Cette année, nous n'avons pas récupéré les cartes de self des élèves du niveau seconde. Votre enfant pourra utiliser sa carte de self dès la rentrée.

Dans le cas où il ne l'aurait plus, une nouvelle carte sera facturée à hauteur de 10 euros.



**Merci de ne pas envoyer les documents par
courrier avant la rentrée.**





Autorisation de sortie sur le temps du midi pour les lycéens demi-pensionnaires ou pensionnaires

CLASSE

Madame, Monsieur,.....

Autorisent leur fils – fille

A sortir entre 12 H 00 et 13 H 30

et dégagent l'établissement de toute responsabilité.

Les élèves demi-pensionnaires et internes concernés par cette autorisation de sortie doivent obligatoirement déjeuner dans l'établissement avant de sortir.

Date :

Signature : (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)





Entrée et sorties possibles en cas de suppression de cours

CLASSE

Madame, Monsieur

Parents de :

- ☐ Autorisent pour toute l'année leur fils / fille à entrer dès la 1ère heure de cours et quitter l'établissement dès la dernière heure de cours
- ☐ N'autorisent pas et fourniront une autorisation écrite, datée et signée, au cas par cas.

Signatures des parents ou responsables :





**LES
CORDELIERS**
ENSEMBLE SCOLAIRE

LA CLÉ DE VOÛTE DE VOTRE AVENIR _____

Location de casiers en lycée

Pour permettre aux élèves de déposer leurs affaires, nous proposons de mettre à disposition une cartablerie.

La location d'un casier de septembre à juin s'élève à **28€**.

Le montant de la location s'ajoutera sur la facture annuelle établie en octobre.

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Souhaite louer un casier* :

Oui ☐

Non ☐

** Cocher la case correspondant à votre réponse*

Date : Signature des parents :

Toutefois, le nombre de casiers étant limité, l'établissement peut se trouver dans l'impossibilité de répondre favorablement à votre demande. Vous en serez avertis dès que possible.





Tarifs 2025-2026

	Coût	Secondes	Premières & Terminales
Externes : contribution famille ¹	Forfait annuel	672€	735€
	Mensuel (sur 10 mois)	67,20€	73,50€
Demi-pensionnaires : contribution famille + demi-pension	Forfait annuel	1572€ = 672€+900€	1635€ = 735€ + 900€
	Mensuel (sur 10 mois)	157,20€	163,50€
Internes : contribution aux familles + pension	Forfait annuel	3672€ = 672€ + 3000€	3843€ = 735€ + 3108€
	Mensuel (sur 10 mois)	367,20€	384,30€

(1) La contribution famille sert à financer l'effort immobilier de l'établissement : amortissement des bâtiments et les nouveaux investissements, ainsi que les frais liés à la mise en œuvre du caractère propre de l'établissement catholique d'enseignement.

Le **coût mensuel** indiqué ci-dessus n'intègre pas la cotisation APEL, les fournitures, les TD, les voyages scolaires, etc. Les frais se rapportant à ces rubriques sont ajoutés, s'il y a lieu, aux prélèvements.

Déjeuner supplémentaire (règlement à l'ordre de l'OGEC les Cordeliers)

- Prix du repas occasionnel pour les externes : 7€ (*Possibilité de régler plusieurs repas*)
- Prix du repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires : 5€ (achat de ticket obligatoire à l'accueil du lycée).
- Forfait annuel repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires (option - transport) : 150€

Tarif solidarité

Nous mettons en place un tarif solidarité en supplément de la contribution des familles afin de proposer des réductions aux familles aux revenus les plus modestes.

Cinq euros ou plus par mois sur la contribution des familles (si vous avez choisi cette option à l'inscription).

Réductions annuelles :

Elèves boursiers

Pour les élèves boursiers, une remise de 10% sera appliquée sur la contribution des familles. Cette réduction sera faite au moment de l'accord de bourse 2025-2026.

Externat et demi-pension

A partir du 3^{ème} enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 10% de réduction sur la contribution des familles sera appliquée à toute la fratrie.

Internat

Pour les familles ayant deux enfants (et plus) internes dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 20% de réduction sur les frais de restauration et hébergement sera appliquée pour le 2^{ème} enfant et les suivants.





Absences

Absence pour maladie d'au moins 5 jours consécutifs : 50% du prix des repas (sur demande écrite des familles avec présentation d'un justificatif).

Départ en cours de trimestre

La contribution des familles est due au prorata temporis pour tout trimestre commencé.

Le statut d'un élève est défini au moment de l'inscription. Les changements en cours d'année - au demeurant exceptionnels - sont soumis à autorisation préalable. **Ils ne peuvent pas avoir lieu en cours de trimestre.**

Impayés

En cas d'impayés durables et de non réponses aux lettres de rappel, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes dues.

Les familles qui connaissent des difficultés financières ne doivent pas hésiter à nous en avertir afin que soient trouvées des solutions (compta@cordeliers.fr).

